



Instructions complémentaires au règlement technique (2020)

Décision d'équipe

Situation : un juré décide "pour le résultat", un juré décide "pas de résultat" et le troisième n'a rien pu voir suite à une brève distraction (par ex. contrôle des numéros).

Directive : continuer à lutter!

Plusieurs déductions de notes dans la même passe, même lutteur

Si possible, toujours avec la même procédure. 1ère infraction → Avertissement, 2ème infraction → Retrait de points, 3ème infraction → Avertissement, 4ème infraction → Retrait de points, etc.

Contrôle de la ceinture de la culotte

Avant la première prise, il faut contrôler la bonne tenue de la ceinture de culotte de chaque lutteur. Si, après le contrôle de la ceinture, un lutteur estime que la ceinture de son adversaire n'est pas correctement serrée, il peut le faire savoir au juré de place. Le juré de place contrôle à nouveau le serrage de la ceinture. Si la ceinture est resserrée, l'avertissement pour resserrage doit être prononcé et le contrôle de la ceinture doit être effectué une nouvelle fois. Si la ceinture est correcte, l'avertissement est donné au réclamant.

Eloignement non autorisé vers la fontaine

Le fait de quitter le rond de sciure sans autorisation entraîne une perte immédiate de points sans avertissement préalable.

Eloignement autorisé vers la fontaine

Situation : le lutteur indique "sciure dans la bouche", l'arbitre donne l'autorisation de se rendre à la fontaine.

Le juré de place contrôle ce qui se passe et se rend avec l'athlète à la fontaine, afin que la situation ne soit pas utilisée pour récupérer. Il ordonne à l'athlète de retourner dans la sciure le plus rapidement possible. La durée de ces "temps morts" est laissée à l'appréciation du juré accompagnateur. L'adversaire doit attendre à la table des jurés jusqu'à la reprise de la passe et a la possibilité d'y boire.

Comportement en cas de « saignement du nez »

En cas de saignement du nez, la passe doit être interrompue et le temps arrêté. L'arrêt du saignement peut se faire près de la fontaine ou à côté du rond de sciure. Le juré décide avec l'athlète si la passe doit être interrompue ou si elle doit être poursuivie immédiatement après. Si l'arrêt du saignement dure plus longtemps, il y a un temps mort médical et les prochaines paires (passes) sont avancées.



Port d'une culotte de la mauvaise couleur

Si un lutteur porte une culotte de la mauvaise couleur sans l'autorisation des juges de table, cela entraîne un avertissement et un changement de pantalon.

Rentrer la tête

Est considéré comme "rentrer la tête" : celui qui, debout, de face, avec une prise de culotte, rentre la tête droite contre l'épaule / le cou ou la poitrine de l'adversaire et bloque ainsi l'adversaire (valable en cas de défense ou d'attaque).

Le fait de placer la tête ou la moitié inférieure du front sur le côté de l'adversaire n'est pas considéré comme un rentrer de la tête.

Prendre les prises

En cas de "provocation" compliqué et antisportif et de prise retardée des prises avant la première libération de la passe, le juré doit avertir le lutteur concerné au plus tard après 45 secondes. Si l'avertissement ne montre aucune amélioration, une déduction de points est effectuée.

Signe de main

Les signes de main suivants sont valables pour une communication claire entre le juré de place et les jurés de table, ainsi que vis-à-vis du public :

Jurés de table: Essuie-glace avec l'index = pas de résultat

Jurés de table: Bras tendus des deux côtés, paumes vers le bas = résultat

Juré de place: Bras tendus des deux côtés, paumes vers le bas = résultat

Juré de place: En cas de doute sur le résultat "oui ou non" à la fin de la passe, le juré de place lève la main en haut avec le chronomètre = passe nulle.

Stefan Strebel

Chef technique AFLS